



DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
	(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	15
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	20
	Date de convocation	:	09/06/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 juin 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELASSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUPLA, Mme ULMANN.

**Étaient excusés :** Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELASSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN).

**Absents non excusés :** Mme DUBOIS-MAURY, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELASSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C**

**Délibération n°2**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – Tableau des Effectifs – Création de poste au sein des services techniques**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, dans le cadre du fonctionnement des services de la Ville de TARTAS et plus particulièrement des services techniques, de créer un emploi temporaire d'adjoint technique à 35 h semaine, en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, 1er,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Il est proposé à notre assemblée :

.../...



- de créer un emploi temporaire d'adjoint technique, pour faire face à l'accroissement de l'activité dans le service technique,
- la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée à 35 heures,
- le recrutement sera effectué par contrat,
- cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique,
- le contrat pourra éventuellement être renouvelé dans la limite de 12 mois maximum si les besoins du service le justifient,
- M. le Maire est chargé de procéder à ce recrutement,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Au sein des Services techniques, il est proposé de créer un poste de contractuel à temps plein.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**CRÉER** un emploi temporaire d'adjoint technique, pour faire face à l'accroissement de l'activité dans le service technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

**Jean-François BROQUÈRES**